



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt de Normandie**

**AGRÈMENT POUR L'APPLICATION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES
EN PRESTATION DE SERVICE**

Références réglementaires : articles L.254-1, L.254-2, R.254-1 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime.

L'organisme : SARL LEGOUPIL PAYSAGE
n° SIREN : 399 776 822
domicilié PARC D'ACTIVITE DES CAPUCINES
28 RUE DE L'ARTISANAT
14 860 RANVILLE

est agréé sous le numéro : **BN00220**

pour effectuer son activité d'application de produits phytopharmaceutiques en prestation de service.

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance prévues par l'article L254-2 du code rural de la pêche maritime (cf. verso de ce document) sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Liste des sites rattachés à l'organisme agréé où s'exerce l'activité certifiée :

SARL LEGOUPIL PAYSAGE	PARC D'ACTIVITE DES CAPUCINES – 28 RUE DE L'ARTISANAT	14 860 RANVILLE
-----------------------	---	-----------------

Fait à Rouen, le 14 janvier 2021

Pour la Directrice Régionale et par délégation,
L'adjointe au Chef de Service Régional de L'Alimentation

Anne-Christine PAPIN